



**VERS
UN REVENU
UNIVERSEL
D'ACTIVITÉ**

Vers un revenu universel d'activité
Atelier du 6 novembre 2019 – ROUBAIX
Compte-rendu des expressions citoyennes



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

LES ATELIERS CITOYENS SUR LE PROJET DE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE

Six ateliers citoyens sont organisés, chacun dans une région de France différente, pour permettre aux Français de s'informer et de discuter du projet de réforme visant à instaurer un revenu universel d'activité, puis de faire des propositions concrètes sur les conditions de réussite de ladite réforme.

Chaque atelier réunit pendant une journée citoyens, bénéficiaires d'aides sociales ou non, et acteurs de terrain. Tous les ateliers suivent le même programme d'informations et d'échanges ; les participants échangeant par petits groupes avec l'aide d'animateurs et de facilitateurs.

Les ateliers aboutissent à leur propre synthèse qui présente les idées élaborées collectivement par les participants.

Le présent document rend compte des échanges collectifs entre les citoyennes et citoyens réunis le 6 novembre 2019 à Roubaix dans le cadre d'un atelier ayant exploré de manière plus approfondie deux questions : l'élaboration d'un revenu universel d'activité plutôt individualisé ou plutôt conjugalisé, d'une part, et l'élaboration d'un universel d'activité plutôt stable ou plutôt réactif, d'autre part.

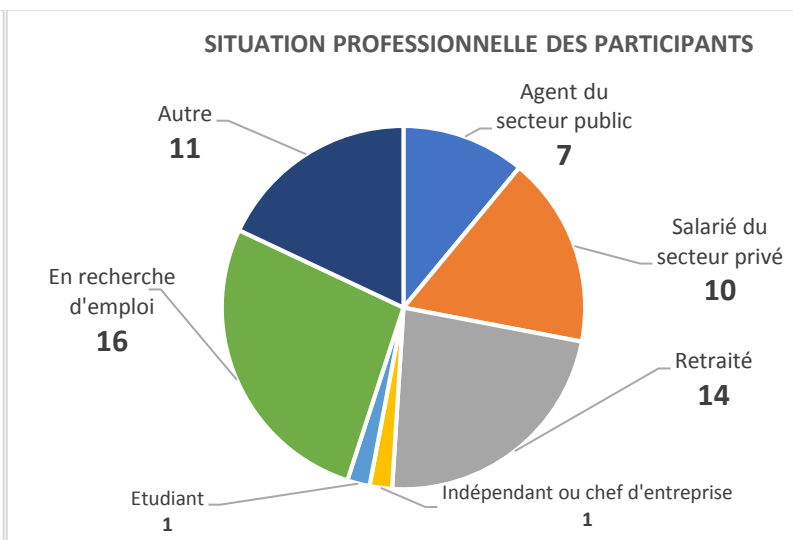
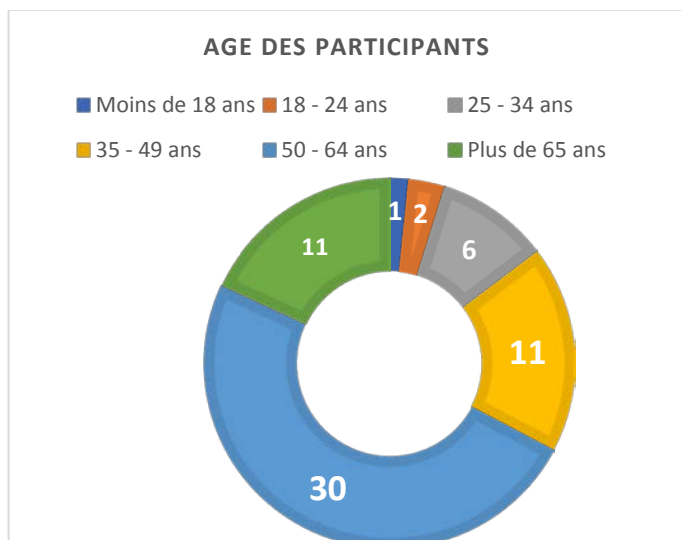
VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

1. QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

La mobilisation des participants a été pilotée sur chaque région par les hauts commissaires à la lutte contre la pauvreté et l'ensemble des services de l'Etat qui ont, chacun dans leur région, mobilisé des structures relais (caisses d'allocations familiales, départements, mairies, associations) en vue de constituer des groupes diversifiés à chaque table en termes d'âge, de catégories sociales, et de sexe.

110 personnes ont participé à l'atelier de Roubaix (avec parmi elles, au moins 47 acteurs de terrain et 46 citoyens), dont 63 ont répondu au questionnaire à remplir au début de l'atelier et à celui à remplir à la fin de l'atelier. Les données ci-dessous concernent donc ces 63 citoyens. Cependant, les participants n'ayant parfois pas répondu à toutes les questions, le nombre de réponses fluctue selon les questions. Il est donc normal que toutes les valeurs additionnées ne soient pas équivalentes à 63 pour chaque question.

Le groupe de participants à l'atelier de Roubaix était composé de 33 hommes et de 26 femmes. Comme illustré sur le graphique ci-dessous, les âges semblent répartis de manière homogène. On remarque toutefois une sur-représentation de la catégorie 50-64 ans. Les situations professionnelles des participants sont également assez variées avec toutefois une sous-représentation des étudiants et « indépendants – chef d'entreprise » (à noter : 18 personnes répondent « autre », sans plus de précisions).

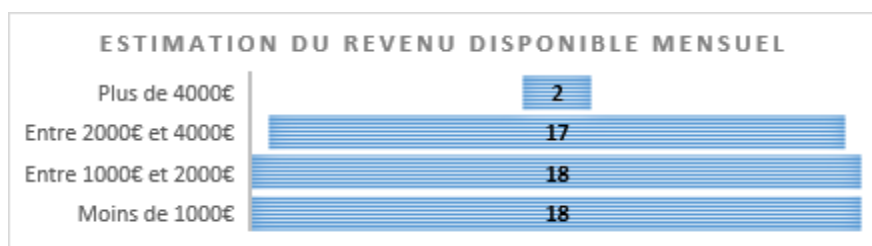


VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

33 personnes n'avaient jamais participé à une réunion publique jusqu'à cet atelier à Bordeaux et 29 personnes avaient déjà participé à ce type de réunion.

32 participants ont bénéficié d'une prestation sociale dans les 12 derniers mois, soit plus d'un participant sur 2. Ce n'était pas le cas pour 29 d'entre eux.

22 personnes se considèrent en situation de pauvreté, ce n'est pas le cas pour 3/5 des participants (37 participants). Les participants ont ensuite estimé leur revenu disponible chaque mois (graphique détaillé ci-dessous) : environ 1 participant sur 3 a estimé son revenu mensuel inférieur à 1000 euros (18 participants).



2. DIAGNOSTIC COLLECTIF EN DEBUT DE JOURNEE

2. 1. « Vivre dignement » : la définition des participants

Avant que le projet de réforme ne leur soit présenté dans le détail, les participants ont été invités à réfléchir à une question en lien avec l'un des objectifs de la réforme annoncés : assurer à tous de vivre dignement.

- Pour toutes les tables, une vie « digne » s'évalue d'abord selon des critères matériels. En effet, **pouvoir répondre aux besoins primaires semble être la priorité de l'ensemble des participants.** Parmi les besoins cités :
 - Avoir un logement salubre et décent (ne pas « *dormir dans sa voiture alors qu'on travaille* », « *vivre dans des logements sociaux dans des états déplorables* »)
 - Pouvoir se nourrir correctement (« *ne pas devoir faire les poubelles, la manche ou quémander pour avoir à manger* »)
 - Avoir une bonne hygiène de vie



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Avoir accès aux soins (« même en milieu rural, dans un désert médical », « ne pas devoir renoncer à des soins »)
- Avoir accès à la mobilité
- Neuf groupes s'accordent pour dire que cela n'est pas suffisant et que **certains besoins « secondaires » doivent pouvoir être remplis** : avoir accès à l'éducation, avoir un travail (« qui prend en compte les contraintes de la vie familiale » « un travail qu'on a choisi et pas un travail indigne »), avoir accès à la culture et aux loisirs, pouvoir développer des compétences et les valoriser et avoir accès à la justice (« connaître ses droits et y avoir accès »).

« Vivre dignement, c'est pouvoir se coucher tous les soirs sans se soucier de ce dont demain sera fait, ne pas penser au lendemain avec stress et angoisse » (un participant de l'atelier)
- **La dignité, c'est aussi dans le regard de l'autre et dans son propre regard sur soi.** Douze groupes évoquent également **le bien être, le regard des autres et l'estime de soi** : une vie digne, « c'est aussi donner l'envie de vivre, de croquer la vie », « pouvoir se projeter, avoir des perspectives, être en capacité d'agir sur sa vie, sur ses choix et ses besoins », être respecté et reconnu en tant que personne et ne pas se sentir isolé. Pour un groupe, c'est indigne de juger quelqu'un qui ne fait que chercher à s'en sortir.

2.2. Etat des lieux du système d'aides et prestations sociales

Après avoir discuté sur leur vision d'une vie « digne », les participants ont été invités à s'exprimer spontanément sur le système actuel d'aides sociales, à prendre du recul sur les satisfactions et insatisfactions qu'il génère tel qu'ils l'appréhendent aujourd'hui.

Ce qui fonctionne bien selon les participants

- **L'accompagnement des professionnels ou d'associations** est cité par quatre groupes, à condition que les services aient les moyens nécessaires pour pouvoir prendre du temps avec chaque personne individuellement : « l'accompagnement est efficace quand il se met en place et qu'il s'exerce dans de bonnes conditions ».
- Ont été citées comme exemples d'aides « fonctionnant bien » :
 - **L'Aide Personnalisée au Logement (APL)** : « l'APL remplit sa mission, permet d'accéder à un logement décent ou plus adapté à la situation de vie » (4 occurrences)
 - **La Prime d'Activité (PA)** : « c'est un petit bonus » (2 occurrences)



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : « *c'est bien mais c'est peu* » (1 occurrence)
 - **L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** (1 occurrence)
 - **L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)** (1 occurrence)
 - D'autres aides n'entrant pas dans le champ des aides sociales : **la Couverture Maladie Universelle** (2 occurrences), la **Garantie jeune** (1 occurrence).
- Six groupes évoquent **le fait que le système en lui-même existe et est globalement performant**.
« *Il existe un filet social malgré tout* », « *Le système français fournit de bonnes aides, comparé aux autres systèmes* »

Ce qui ne fonctionne pas selon les participants

- La **complexité et l'illisibilité du système d'accès aux aides, l'incompréhension** des démarches à réaliser (par manque de communication), les **lenteurs** administratives (qui peuvent parfois être un frein à la mobilité) sont évoquées par neuf tables.

« *Les dispositifs sont multiples et illisibles, on manque d'information globale...* »

« *Si on ne va pas chercher les informations, personne ne nous les donne.* »
- Des insatisfactions vis-à-vis des services en charge des aides sociales ont été formulées, et relèvent de plusieurs ordres :
 - Pour cinq groupes, le **tout numérique** est un problème majeur : tout est dématérialisé, obligation d'avoir accès au numérique et de savoir l'utiliser pour certaines démarches alors que tout le monde ne sait pas utiliser Internet ou un ordinateur ou tout le monde n'est pas en mesure d'y avoir accès. « *La dématérialisation des démarches exclut une partie de la population* »
 - Quatre groupes évoquent le **manque de personnel et d'accompagnement** ou les **ruptures d'accompagnement**, notamment aux points d'accueil. « *Pour certaines personnes, aller chercher une aide c'est difficile.* »
- Les **limites de certaines aides** furent abordées par quatre tables. Les participants soulignent par exemple que le montant du minimum vieillesse ou de l'AAH sont en dessous du seuil de pauvreté. D'autres participants évoquent la Garantie Jeune qui leur semble néfaste sans activité en parallèle comme un service civique. D'autres trouvent que le calcul des aides rétroactif sur les revenus engendre parfois des situations difficiles quand les besoins sont immédiats (« *les aides ne prennent pas en compte notre situation actuelle* »).



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

3. LES PARTICIPANTS ET LA REFORME : LES INTERROGATIONS DES CITOYENS

Après une présentation des constats et des sujets de discussion réalisée par le rapporteur général de la réforme, les participants ont pu partager leurs premières questions et réactions au délégué interministériel et au rapporteur général. Plusieurs grandes catégories d'interrogations peuvent être distinguées :

- **Sur la philosophie et les grands objectifs de la réforme**

- Deux groupes s'interrogent sur la terminologie : que signifient les termes « universel » et « activité » dans la formule du « Revenu Universel d'Activité » ? (*« Si universel veut dire que l'on s'adresse à tous, comment garantir que ce revenu n'exclura pas certaines populations ? C'est une appellation curieuse car si l'on parle d'activité comment s'adresser à tout le monde même ceux qui n'ont pas de travail ? »*)
- Deux groupes s'interrogent sur les moyens mis en place par l'Etat. (*« Cette réforme cherche-t-elle à améliorer la situation des personnes ou à faire des économies au niveau de l'Etat ? », « L'Etat va-t-il mettre en place des moyens financiers supplémentaires pour qu'il n'y ait pas plus de perdants que de gagnants ? »*)
- Deux groupes s'interrogent sur l'intérêt d'intégrer certaines aides au RUA (notamment l'APA et les APL, *« Mettre des APL dans le socle commun ne va-t-il pas poser de nouvelles difficultés ? Par exemple recentrer les aides au logement sur les plus pauvres au détriment des ménages modestes ? »*)

- **Sur les modalités pratiques du RUA**

- Deux groupes s'interrogent si un montant plafond est prévu, s'il sera fixe ou variable et s'il sera au-dessus du seuil de pauvreté.
- Deux groupes s'interrogent sur le mode de calcul du RUA.
- Le versement du RUA sera-t-il automatique ?
- Le RUA sera-t-il saisissable ?

- **Sur le futur service en charge du RUA et sur l'accompagnement**

- Quatre groupes se demandent si les moyens nécessaires (en matière de personnel et d'accompagnement) accompagneront la mise en œuvre du RUA. Un groupe se pose également la question du point de vue des travailleurs sociaux : *« Ne risquent-ils pas de « couler » sous les mesures et de travailler « à la chaîne » et donc sans efficacité ? »*
- Trois groupes se demandent si un guichet et un référent unique seront prévus.
- Les démarches seront-elles facilitées ?



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Peut-on souhaiter plus de relations humaines avec le RUA ? (un groupe met en avant le problème de la dématérialisation et du manque de moyens humains)

- **Sur la transition d'un système à l'autre**

- Deux groupes se demandent comment est-il possible, concrètement, de passer de 15 prestations à une seule aide ?
- Quelle sera l'articulation et la cohésion entre les organismes ?
- Qui versera les prestations ?

- **Sur la prise en compte des particularités**

- Aujourd'hui, les aides répondent à des situations spécifiques. Comment le RUA va-t-il répondre à ces situations ?
- Le RUA comporte-t-il un risque d'être dans les faits une compensation qui globalise trop les situations et réduit en conséquence les services publics collectifs et les possibilités d'accompagnement individualisé ?

- **Sur les conditions d'octroi du RUA, notamment celles liées à l'activité**

- Trois groupes se demandent quelles seront les conditions à l'octroi du RUA ? Faudra-t-il travailler pour en bénéficier ? A partir de quel âge et jusqu'à quel âge le RUA pourra-t-il s'appliquer ?
- Y aura-t-il une contrepartie d'activité ? (comme par exemple une présentation obligatoire aux rendez-vous)
- Si le RUA est lié au travail, qu'en est-il lorsque l'emploi n'est pas possible (par exemple pour les personnes en situation de handicap ou lorsqu'il n'y a pas d'emploi sur un territoire) ?



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

4. QUEL REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE ? L'AVIS DES CITOYENS SUR DEUX HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les participants ont ensuite été informés puis ont débattu sur deux sujets de travail qui suscitent de nombreux questionnements dans le cadre de la réflexion sur un revenu universel d'activité : **le choix entre un revenu universel d'activité individualisé ou conjugalisé**, d'une part, et **la préférence pour un revenu universel d'activité stable ou réactif**.

4.1. L'avis des citoyens sur l'individualisation ou la conjugalisation du revenu universel d'activité

Parmi les groupes ayant discuté de l'opportunité d'un revenu universel d'activité plutôt individualisé ou plutôt conjugalisé, une majorité a identifié des intérêts à chacun des deux scénarios. La possibilité d'une individualisation a toutefois fait l'unanimité dans 2 des 6 groupes qui n'ont pas identifié d'arguments en faveur de la conjugalisation. Un groupe a clairement mis en avant sa préférence pour une quasi-individualisation.

Parmi les arguments en faveur d'un revenu universel d'activité individualisé, les participants ont cité :

- **Le souhait principal que chacun soit mis à égalité et en capacité d'être autonome** (6 groupes) : une option « plus juste », qui évite la « dépendance à autrui », « met chaque membre du couple au même niveau d'égalité et d'autonomie ». L'indépendance de la femme a été mis en avant plus explicitement par 2 groupes.
- **Une solution plus en accord avec les tendances actuelles au sein de notre société, la notion de couple étant questionnée** (3 groupes) : l'objet « couple » est « abstrait, mouvant » selon certains participants ; d'autres mentionnent l'« augmentation des séparations » ou encore que « vivre ensemble ne veut pas dire former un foyer »
- **Une solution de simplicité et de stabilité** (3 groupes) : les participants s'attendent à plus de stabilité si « l'aide ne varie pas en fonction de la situation familiale », et à moins de démarches administratives notamment en cas de séparations.
- **Un meilleur choix en vue de l'insertion du plus grand nombre** (2 groupes) : une aide individualisée donnerait de la « motivation pour s'en sortir » et « responsabiliserait et faciliterait le retour à l'emploi »



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- **Une solution plus adaptée pour l'émancipation de certains publics spécifiques (2 groupes) :** les jeunes et les personnes en situation de handicap.
- Enfin, la **réduction de la fraude sociale** a été évoquée au sein d'un groupe.

Parmi les **arguments en faveur d'un revenu universel d'activité conjugalisé**, les participants ont cité :

- **L'équité et l'effet redistributif augmenté (5 groupes) :** « *c'est plus équitable qu'un couple perçoit proportionnellement moins qu'une personne seule* » ; « *cela permet de concentrer l'effort sur ceux qui en ont le plus besoin* ».
- **Le fait que la conjugalisation valoriserait les valeurs de solidarité au sein du couple (4 groupes) :** « l'individualisation fragilise le couple, ou en tout cas ne le renforce pas ». Certains voient dans l'individualisation un scénario contradictoire avec « le principe des aides qui est un principe de solidarité », qui « augmente le risque d'individualisme au sein du foyer ».
- L'intérêt de la conjugalisation pour les personnes âgées car « les enfants à charge ne contribuent pas aux ressources » (1 groupe).

Ainsi, **quelle que soit l'option finalement privilégiée, quelques points d'attention ont été mis en exergue pour la réussite du revenu universel d'activité :**

- **Le besoin d'une forte réactivité permettant de s'adapter aux situations** a été évoqué par 3 groupes. Un groupe évoque par exemple la mise en place d'un système d'urgence pour le réajustement de l'aide si séparation du couple.
- **Le nécessité d'une clarification de la notion de couple** (3 groupes), car « en fonction des situations, l'individualisation ou la conjugalisation peut être plus intéressante », et de la manière avec laquelle ce statut est vérifié (un groupe évoque le risque de « fausses déclarations de monoparentalité »).
- **Le souhait que l'option retenue soit celle qui soit la plus équitable et favorise le soutien des individus** (3 groupes) : selon deux groupes, cela ne peut fonctionner que si l'on définit bien le « montant maximum de ressources propres qui entraîne la dégressivité ou la suspension de la prestation ». Un groupe évoque que les « revenus des enfants ne doivent pas pénaliser les parents ».
- **Le souhait d'une bonne prise en compte des situations spécifiques** (2 groupes) : un groupe mentionne « les gens de la rue et les invisibles », un autre les personnes « en situation de garde alternée ; victimes de violences conjugales ; incarcérées ».



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- **Le souhait d'un accompagnement individualisé** (2 groupes) : un groupe réclame « un numéro d'allocataire par personne » et « un compte bancaire séparé ».
- **Le souhait qu'un minimum d'autonomie puisse être préservé en cas de conjugalisation** (1 groupe)

4.2. L'avis des citoyens sur la stabilité ou la réactivité du revenu universel d'activité

Parmi les groupes ayant discuté de l'opportunité d'un revenu universel d'activité plutôt stable ou plutôt réactif, une majorité a identifié des intérêts à chacun des deux scénarios. La possibilité d'une réactivité a toutefois fait l'unanimité dans l'un des 5 groupes qui n'a pas identifié d'arguments en faveur de la stabilité.

Parmi les **arguments en faveur d'un revenu universel d'activité réactif**, les participants ont cité :

- **Une plus grande adaptabilité aux situations** (5 groupes), aux « besoins réels de la personne ». Cette adaptabilité est décrite comme particulièrement vertueuse pour certaines situations comme les « séparations et les maladies », créant des « effets de rupture de ressources ».
- **Une meilleure répartition des aides** (4 groupes) : les participants ont perçu un caractère « plus juste et plus équitable » dans ce scénario.
- Un groupe a identifié dans l'application de ce scénario un horizon pour moins de « tracasserie sur le plan administratif »
- Enfin, un groupe voit dans l'actualisation plus régulière du revenu un potentiel pour « stimuler les personnes dans la recherche de projets » contrairement à la stabilité.

Parmi les **arguments en faveur d'un revenu universel d'activité stable**, les participants ont cité :

- **Une plus grande capacité de se projeter** (4 groupes), d'avoir de la « visibilité », de la « sécurité », sans craindre une « perte de revenus brutale ».
- Un groupe voit dans la stabilité la meilleure solution pour de « moins de démarches administratives ».
- Enfin, un groupe a détaillé les profils pour lesquels ce scénario de la stabilité se révélerait particulièrement pertinent : les personnes bénéficiaires du minimum vieillesse et les



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

bénéficiaire d'AAH à un taux élevé ne pouvant pas reprendre une activité, et donc ayant une situation plutôt stable.

En définitive, **la plupart des groupes sont favorables à la conception d'une solution hybride** : un groupe a mentionné qu'il faut « *bien travailler le tuilage* » ; un autre qu'une voie envisageable pourrait être de « *mettre un montant RUA stable avec un montant fixe et une partie variable qui s'ajuste en fonction des activités, de la situation* » ; un autre encore qu'il faudrait privilégier « *un plancher très stable dans la durée, pouvant être actualisé à la hausse de façon réactive* ». Plusieurs préférences ont été plébiscitées dans l'élaboration de cette solution hybride :

- **La réévaluation du revenu devrait plutôt intervenir sur une base mensuelle** (3 groupes). Un groupe a opté pour une moyenne sur 3 mois. Un groupe précise toutefois que, si un changement intervient après une réévaluation, il ne doit pas intervenir « tant que le salaire n'a pas été réellement versé », du fait de la tendance qu'ont certains employeurs à ne pas « payer à échéance ».
- **Concernant la base de calcul du revenu, les groupes expriment une position partagée** : certains sont favorables à une prestation qui prend en compte les « ressources de l'instant T », alors que d'autres trouvent cela plus pertinent de « lisser et faire une moyenne sur 6 mois ». Un groupe précise qu'il faudrait « mettre un plafond pour la prise en compte des ressources de placement, de type Livret A ».
- Peu importe les modalités finalement privilégiées, les participants (4 groupes) s'accordent pour dire que la **qualité du service et l'accompagnement**, qui devront être conçues de manière simple et pas uniquement dématérialisée, sera cruciale : « une administration efficace, performante, des logiciels au point, un personnel formé et en nombre suffisant » ; « des déclarations simples » ; un « accompagnement aux démarches en ligne pour éviter les erreurs et augmenter les compétences des allocataires ».
- La réflexion sur la stabilité ou la réactivité du revenu universel d'activité a donné lieu à plusieurs remarques sur des sujets périphériques : un groupe évoque le souhait que les aides au logement restent indépendantes du revenu et « versées directement aux bailleurs » ; un autre l'introduction d'une « éducation pour la gestion du budget pour faire des économies » ; une autre le souhait que les « allocations de rentrée scolaire, santé et CMU » soient prises en compte.



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

4.3. Avis collectif sur la réforme en fin de journée

En fin de journée, les participants ont dialogué sur la réforme dans son ensemble telle qu'ils l'ont comprise en vue de lister leurs points de satisfaction, leurs points d'insatisfaction et les insuffisances qu'ils ont identifiées avec, le cas échéant, des propositions pour compléter la réforme.

Ce qui satisfait les participants dans le projet de réforme :

Les participants de Roubaix convergent autour des 5 points majeurs de satisfaction suivants (dans l'ordre de fréquence d'apparition des occurrences) :

- **La simplification du système de versement des aides sociales**

Pour les participants, le regroupement et la centralisation des aides sociales au sein d'un guichet unique permet d'assurer une certaine sécurité du versement, facilite l'accessibilité pour tous aux aides sociales, réduit le non-recours, simplifie le travail des agents et permet de limiter les erreurs.

- **La prise en compte de publics spécifiques, oubliés des aides sociales actuelles : les jeunes de 18-25 ans et les travailleurs précaires**
- **La forme participative que prend l'élaboration de la réforme**

Les ateliers citoyens mis en place dans le processus d'écriture de la réforme sont appréciés par les participants. Plusieurs groupes estiment que ces temps participatifs sont importants car ils permettent « à chacun de s'exprimer » mais aussi de « mieux connaître le diagnostic ».

- **La volonté d'accompagnement social et d'accompagnement humain porté par la réforme**

La « politique forte d'accompagnement humain (et pas seulement numérique) » a été mentionnée comme une dimension positive.

- **Les grands principes de la réforme**, notamment la dignité, l'équité, la lutte contre les discriminations et inégalités sociales et territoriales.



VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

Ce qui inquiète les participants dans le projet de réforme :

Les interrogations portent avant tout sur les moyens mis à disposition pour la mise en œuvre de la réforme ainsi que le coût de cette mise en œuvre : quel suivi par l'administration ? Les moyens humains, techniques actuels seront-ils suffisants pour assurer à la fois un accompagnement et une information qualitative des bénéficiaires et une bonne réactivité dans le traitement des demandes ?

Les participants s'inquiètent également que la réforme entraîne une baisse du montant du socle des aides sociales par rapport à la situation actuelle. La réduction du non-recours pourrait engendrer une augmentation du nombre de bénéficiaires, mais un groupe s'interroge : « *est-ce compatible avec un budget constant ?* »

« *N'y-a-t-il pas une intention de baisse des aides ?* »

« *On ne voit pas bien quel socle auront les allocataires. Le RUA doit être supérieur à ce que touchent les allocataires actuellement.* »

« *Comment la fusion des aides permet aux personnes d'en sortir gagnantes ?* »

« *Le RUA peut amener les personnes à tomber dans la pauvreté.* »

Un groupe de travail soulève également la question suivante : La réforme vise la lutte contre le non-recours, cela va engendrer une augmentation du nombre de bénéficiaires. Est-ce compatible avec un budget constant ?

Les participants expriment une incompréhension quant à la forme concrète que prendra la réforme lors de sa mise en place : comment va s'organiser et s'individualiser l'accompagnement des personnes ? Quelles conditions, plafonds, âge des bénéficiaires et quelle formation des techniciens et des professionnels de l'accompagnement ? « Tout est encore flou » écrit un groupe de participants. Cela soulève des peurs, notamment que cette réforme soit « une usine à gaz ».

Sur ce nouveau service en charge du RUA, la question de la dématérialisation revient également à plusieurs reprises. Les participants s'inquiètent que cette obligation de passer par le numérique complexifie l'accessibilité aux aides sociales pour les publics les plus vulnérables et que l'accompagnement humain disparaisse au profit de démarches exclusivement numériques (« *Crainte de baisse des personnels* »).

Les participants posent la question des possibilités de prise en compte des spécificités des bénéficiaires dans un guichet unique (handicapés, familles, demandeurs d'emplois, jeunes...) et de l'articulation des aides entre-elles (au sein du revenu universel d'activité et connexes). Un groupe affirme que « *les APL ne doivent pas devenir la variable d'ajustement du RUA.* »

Enfin, les participants questionnent les notions de « travail » et d'« activité » introduites dans la réforme. « *Tout le monde à l'emploi ? Choix des familles de rester à domicile, de s'occuper des enfants...* »

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

« Pourquoi lier les aides à l'activité ? Notamment des aides qui n'étaient pas conditionnées à la notion de retour à l'activité ? »

« Très lié à l'activité salariée. Attention à prendre en compte les activités non salariées, de type bénévolat »

Les éléments qui manquent dans le projet de réforme et/ou devrait intervenir en plus de la réforme :

Les participants de Roubaix pointent plusieurs types de manques, qui sont autant des manques dans le système d'aides sociales actuel que dans la manière dont ils imaginent le nouveau système après une journée d'atelier. Voici donc ces manques transformés en besoins pour le futur système :

- Une meilleure coordination entre les différents acteurs afin d'améliorer le croisement des données et de permettre une meilleure fluidité dans le versement des différentes aides
- Une meilleure clarté des dispositifs d'aides et du système en général : *« il faut des règles claires sur le calcul »*
- Un accompagnement humain plus prononcé : *« il faut plus de précision sur l'accompagnement » ; « la prestation ne suffit pas, besoin de lien social » ; « il faut un accompagnement des personnes dans les démarches dématérialisées quels que soient les publics (tous les publics) pour accéder à des compétences numériques. »*
- La nécessité de prendre en considération les activités non salariées
- La nécessité d'éclaircir les aides proposés aux publics jeunes : *« Il faut quelque chose de fort pour les jeunes, pour leur redonner envie. »*

Certains éléments qui ont été présentés suscitent des incompréhensions, et révèlent un manque de lisibilité des contours précis de la réforme :

- Des demandes de précision sur le **financement de la réforme** : *« Y a-t-il une intention de recherche de nouvelles ressources pour financer les prestations sociales ? » ; « Manque des données sur les éléments chiffrés concernant : le montant (seuil et plafond), la notion de « budget donné » (l'enveloppe budgétaire). »*
- Des demandes de précision sur la **gouvernance du Revenu Universel d'Activité** : *« Quelle marge de manœuvre pour les départements ? Pour les centres-sociaux ? » ; « Est-ce le national qui transmet les conditions d'octroi ? Les départements ? » ; « qui exerce l'accompagnement ? Les associations, les institutions ? »*
- Des demandes de précision sur les **moyens et le budget de mise en œuvre de l'ingénierie de la réforme** : *« Manque de précisions sur les moyens mis en œuvre (qui exerce les accompagnements ?) Les assos ? Les institutions ? »*
- Des demandes de précision sur les **contreparties imposées aux personnes bénéficiaires**
- Une demande d'un **bilan plus complet du système d'aides d'actuel** pour expliquer le pourquoi de cette nouvelle réforme.